Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 18 Novembre 1887 No. 5.

L'Université Laval

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00

Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts

Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA

EST PUBLIÉ

LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

A SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

LES OISEAUX.

Ils sont partis, à la fenêtre,
Je ne les vois plus voleter,
Ni se presser pour becqueter,
La graine que j'y venais mettre.
Où sont leurs chansons gracieuses
Et leurs courses capricieuses
Parmi les feuilles du taillis?
Et la joyeuse chasse aux mouches,
Pour nourrir les petites bouches
Qui s'ouvrent tout au fond des nids!

Hélas! le souffle de l'automne
Est venu glacer le vallon;
Sous l'haleine de l'aquilon
La nature entière frisonne.
La feuille est tombée de la branche
A sa place semble frémir;
Et dans le jardin froid et sombre
La bise seule vient gemir.

O printemps, ô fleurs, ô jeunesse,
O bosquets où j'allais rêver,
Où les oiseaux venaient chanter
Des chants doux comme une caresse?
Ils sont partis: l'hiver les chasse,
La solitude les remplace.
Ainsi nos jours frais et riants
S'envolent devant la vieillesse
Qui, dans son passage, nous laisse
Courbés sous les neiges du temps.

—Napoléon Legendre.

PENSÉES.

Lacordaire dit : J'ai vu souvent par ma propre expérience qu'un mauvais succès était une grande grâce de Dieu, et qu'en ayant l'air de tourner contre nous, il nous rendait un service reconnu plus tard.

Tout travaille, tout souffre, tout gémit ici-bas ; chacun envie l'état et la fortune de son voisin, parcequ'il n'en saisit que les apparences et qu'il a creusé les misères de sa propre situation.

Les haines et les vengeances couvent sous l'orgueil mécontent, et l'ambition trompée a des saisissements douloureux qui navrent jusqu'à la mort les hommes tombés.

La régularité et la persévérance seules mènent loin.

La beauté du jour est comme une beauté blonde qui a plus de brillant, mais la beauté de la nuit est une beauté brune qui est plus touchante.

Les êtres qui paraissent froids et qui ne sont que timides adorent dès qu'ils osent aimer.

"VIVE LA CANADIENNE."

Brune avec un teint de pêche ou blonde avec dès yeux qui font penser au firmament, toujours alerte et sans façon, simple dans sa mise, elle est gentille à voir la Canadienne, sous son joli chapeau et sa robe de soie. Toujours de belle humeur et point coquette, vous la rencontrez sur la route, légère et vive, semblable à l'hirondelle effleurant les prés verts. Mais c'est surtout chez elle, qu'il faut voir la Canadienne. Ménagère modèle, c'est une reine en son domaine. Fraiche sous son petit bonnet, ses longs cheveux enroulés comme un cable, elle veille dès l'aube, au mille soins du ménage. Grâce à la magie de ses mains travailleuses, les meubles se transforment et luttent de clarté avec la glace de son miroir. La chanson de l'oiseau dans les branches n'a pas pour elle des notes plus jolies, que le murmure d'un pot au feu ; car elle sait bien que chaque plat, cuit à point, sera payé par un baiser de celui que l'on nomme avec respect le père de famille. La Canadienne est aussi bonne mère de famille. C'est elle qui la première enseigne à nos petits enfants les vérités primordiales du Christianisme, qui tombent, goutte à goutte, comme l'onde d'un second baptême, des lèvres de la mère, sur le cœur de l'enfant. La Canadienne est sur ce sol l'honneur de notre nom, la gardienne inviolable du foyer domestique, l'espoir de la race et une des plus vives lumières de sa physionomie. Plus que cela, elle est la sauvegarde de nos bourgs et de nos capitales. En effet, les couvents, où nos jeunes filles vont protéger leur foi comme la colombe contre les vautours, ne sont-ils pas en quelque sorte, autant de paratonnerres contre lesquels vont s'abattre les foudres de Dieu prêt à punir son peuple! Comme une reine jalouse de son blason, elle est fier du nom Canadien et de celui qui le porte. Prions Dieu qu'il nous conserve la Canadienne dans toute sa beauté, sa grandeur d'âme, sa pureté ; mais en attendant, ne cessons de crier : "Vive la Canadienne."

LE PONT DE LA MANCHE.

Le parlement anglais a tout dernièrement rejeté le projet du tunnel sous-marin. En gens pratiques, les Anglais jugent qu'ils n'ont que faire d'une mer souterraine, ayant assez de la mer à ciel ouvert pour naviguer à leur aise, et ils veulent que le changement projeté au mode de communication entre la France et l'Angleterre se présente dans des conditions plus sérieuses.

De là la faveur dont jouit auprès d'eux le projet d'un pont sur la Manche, projet gigantesque, qui semble au premier abord chimérique, mais parait au contraire très réalisable dès qu'on a pris connaissance des travaux et des plans de M. l'ingénieur Charles Boutet.

Sans la malheureuse guerre de 1870, ce pont serait construit depuis une dizaine d'années. Dès 1867, toutes les études étaient achevées, approuvées par une commission des ingénieurs des ponts et chaussées, par une délégation d'ingénieurs anglais, par le général Favé, commandant de l'école polytechnique, chargé par l'empereur de suivre les travaux.

Les modèles construits par M. Boutet au dépôt des marbres avaient été soumis aux épreuves réglementaires, et celles-ci avaient donné de tels résultats que la commission officielle, sur le vu du dernier modèle d'une portée de cent mètres, avait décidé de fournir à M. Boutet les moyens de jeter sur le grand lac du Bois de Boulogne une passerelle d'une seule portée de mille mètres, juste la longueur d'une travée de grand pont. Une portée d'un kilomètre, cela fait rêver, et cependant, ce n'est pas un rêve.

Pour s'en convaincre, on peut rendre visite à l'inventeur, à son atelier d'Auteuil, où il a fait construire un petit modèle, chef-d'œuvre de légèreté et de solidité. On y écoutera avec tout l'intérêt que mérite une pareille œuvre les explications techniques que M. Charles Boutet se fait un plaisir de donner.

Nous avons recueilli de lui pour l'agrément de nos lecteurs les renseignements qui suivent :

La distance entre Calais et Douvre est de trente kilomètres. Le pont est divisé en autant de travées de mille mètres chacune. La largeur du pont est de cinquante mètres, comprenant quatre voies ferrées, deux routes carrossables de chaque côté et de larges trottoirs pour les piétons. Grâce à ce pont, on pourrait donc allumer un cigare sur la pointe de midi, traverser pédestrement la Manche en six heures de promenade, et dîner tranquillement à Londres. Le tout, sans mal de mer et avec une assez jolie vue.

Quand on parle de pont sur la Manche, on croit généralement à un pont suspendu par le système de câbles actuellement en usage. Il n'en est rien, M. Boutet n'emploie que des câbles rigides, fortement tendus, au nombre de cinquante, qui supportent des entretoises, sur lesquelles repose le tablier. Vingt-neuf piles et deux culées soutiennent ce colossal édifice. Les piles ont quatre-vingt-dix mètres de diamètre. Elle mesurent cinquante à soixante mètres audessus du niveau de l'eau, permettant ainsi aux plus grands navires de passer sans crainte d'aller donner du mât contre le plafond. Ces piles reposent sur le sol sous-marin. Elles seront construite sur la plage, remorquées par un bateau à vapeur et coulées au fond de l'eau au moyen d'un système des plus ingénieux dont M. Boutet est l'inventeur.

La pile du milieu n'a pas moins de cent vingt mètres de diamètre. M. Boutet, qui pense à tout, a eu l'idée bien originale d'y établir une station avec hôtels, restaurants, poste, télégraphe et téléphone. Le forgeron de Gretna-Green pourrait y tenir une succursale, ce qui éviterait aux amoureux le voyage d'Ecosse. Il faut s'attendre à tout.

Pour éviter que les navires ne se brisent contre les piles, celles-ci sont munie de parachocs. D'ailleurs ils pourront les éviter, même la nuit, car chacune d'elles sera surmontée d'un phare électrique.

Les navires en détresse auront toutes facilités pour s'amarrer aux piles, et les passagers et l'équipage pourront gagner, par un escalier pratiqué à l'intérieur, le tablier du pont devenu leur refuge.

Il est impossible de mieux prévoir les moindres choses.

M. Boutet est tout disposé à reprendre le projet dont nous avons parlé, celui de jeter une passerelle sur le grand lac du Bois de Boulogne, passerelle d'une portée de mille mètres, qui pourrait être construite pour l'Exposition de 1889. La tour Eiffel, avec ses trois cents mètres de hauteur, n'a qu'à bien se tenir. Elle aura une rude concurrence à soutenir contre les mille mètres de longueur de la passerelle du pont Boutet.

JOHANNES.

Le Manitoba.

Vendredi, 18 Novembre 1887.

ANNIVERSAIRE.

Mercredi prochain, à 9 heures du matin, une messe solennelle sera chantée à la cathédrale à l'occasion de l'anniversaire de la consécration épiscopale de Sa Grandeur Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface.

En ce jour mémorable notre population se fera sans doute un devoir d'aller remercier le ciel des grâces accordées au vénérable doyen de notre épiscopat et le prier de lui rendre la santé et prolonger ses jours si précieux pour la religion et la patrie.

UN NOUVEAU JUGE.

M. John F. Bain, avocat bien connu dans Manitoba, vient d'être nommé juge de la Cour du Banc de la Reine de Manitoba *vice* le juge Taylor qui a remplacé le regretté juge Wallbridge. Le nouveau magistrat est ici depuis 1871 et y a pratiqué sa profession depuis. Sa nomination rencontre l'approbation de toute notre population.

COURSES EVANGELIQUES.

Le Rév. Père Lacombe est parti ce matin pour les Etats-Unis. Il passera le dimanche à Saint-Paul où il aura le plaisir de rencontrer son ancien ami, Mgr Ireland, dont il recevra l'hospitalité. De là, il se rendra à Lowell, Mass., à la maison des RR. PP. Oblats où il rencontrera son évêque Mgr Grandin venant d'Ottawa. Là ils se consulteront pour diriger les courses évangéliques qu'ils ont l'intention de faire en faveur des missions du Nord-Ouest.

Il est probable que le Rév. Père Lacombe fera dans différentes villes des lectures sur les mœurs, les usages, les supertitions, etc., des sauvages de nos Territoires. Trente-sept années de mission au milieu des peuplades qui les habitent sont plus que suffisantes pour que le Rév. Père puisse en parler pertinemment.

Le vénérable missionnaire sera sans doute bien goûté par nos compatriotes de là-bas.

Pendant les courses de son grand vicaire Mgr Grandin s'occupera, de son côté, d'intéresser les évêques et les curés en faveur de ses œuvres.

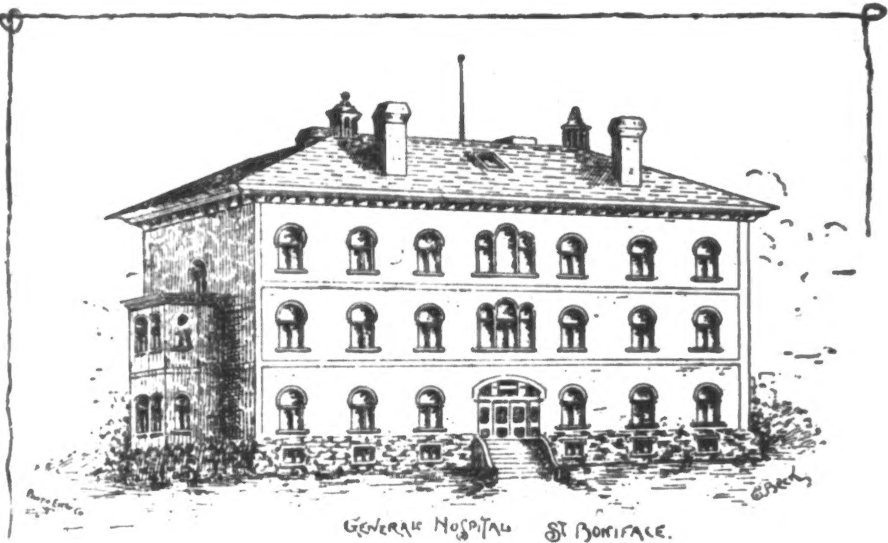
Nous souhaitons bon courage et succès à ces valeureux missionnaires du Nord-Ouest qui ne reculent pas devant les fatigues sans nombre pour se procurer les moyens de faire briller le flambeau de la foi aux yeux de tant de sauvages qui sont encore infidèles.

SOIREE AU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE.

Il y aura mardi soir, 22 courant, au Collège de Saint-Boniface, une soirée dramatique et musicale à l'occasion de l'anniversaire du sacre de Sa Grandeur Monseigneur Taché. On y représentera Saint Cyrille, enfant martyr. La scène se passe aux premiers jours de l'église, et est tout à fait tragique. Le Collège a, dit-on, fait l'acquisition d'un magnifique rideau de théâtre d'un grand prix, représentant un fait historique local, le Fort Garry en 1870 ; ce tableau a été exécuté par un artiste de Winnipeg, M. F. Lynn.

Le Collège, nous dit-on, aurait aimé à donner cette séance gratis, mais de grandes dépenses ayant été faites pour mettre le théâtre à neuf il a été impossible de ne pas exiger de chacun une légère contribution : les billets sont de 50 ou 25 cts.

Nul doute que notre population se rendra en foule au Collège ce soir-là.



HOPITAL DE SAINT-BONIFACE.

Les Revérendes Sœurs de la Charité de Saint-Boniface, pour acquiescer au désir de la population et surtout à la demande des médecins ont décidé de bâtir un nouvel hôpital. Durant les derniers douze mois presque chaque jour les directrices ont été obligées de refuser l'admission de patients, vû l'insuffisance du local à leur disposition. L'hôpital général de Winnipeg était lui aussi encombré. L'augmentation de la population, le nombre considérable d'individus, obligés de vivre en pension nécessitent l'agrandissement de l'hôpital. Les Revérendes Sœurs veulent bien faire tout en leur pouvoir, mais malheureusement, les ressources leur ont fait défaut, ce qui les a décidées à faire à la charité de leurs amis un appel, auquel on a répondu avec un empressement digne d'éloge. Cependant, les travaux à faire étaient tellement considérables, qu'elles n'ont pu les continuer, espérant que le public leur viendrait encore en aide.

Jusqu'à ce jour il a été dépensé pour le nouvel hôpital :

Terrain	$ 2.500 00
Fondations	2,641 00
Travaux en brique	5,604 00
Bois et travaux de menuiserie	3,773 00
Plombage et travaux en fer	437 00
Total	$15,955 00

De ce montant, le gouvernement Provincial, a contribué $2,000, comme octroi spécial, à l'occasion du jubilé de Sa Majesté, et les souscriptions publiques se sont élevées à $3,700 Les sœurs ont eu à payer la balance.

Suit un extrait des archives de l'institution.

L'œuvre de l'hôpital a été fondée longtemps avant que la province ne fut formée. A cette époque, les patients étaient soignés dans le couvent. Le nombre s'en trouvait nécessairement restreint. En 1871 l'on érigea, pour servir d'hôpital une bâtisse de petites dimensions, que le nombre toujours croissant de malade rendit bientôt insuffisante. En 1877, l'édifice actuel, a été acheté.

Nombre de patients de 1871 à 1877	53
Nombre de patients de 1877 à 1886	857
Total	910

Nationalités.

Anglais	148
Irlandais	238
Ecossais	103
Canadiens-français	251
Français	23
Américains	14
Suédois	11
Allemands	12
Sauvages	16
Métis	82
Autres nationalités	12
Total	910

De ce nombre, 76 ou moins de 9 pour cent du total, sont décédés à l'hôpital.

L'an dernier cinquante pour cent des malades admis venaient de Winnipeg, dix pour cent de Saint-Boniface, quarante pour cent d'autres parties de la Province ou des Territoires.

Religion des malades admis à l'hôpital depuis sa fondation :

Catholiques	635
Protestants	275
Total	910

Les chiffres précédents démontrent que l'Hôpital de Saint-Boniface n'a pas un caractère local ni exclusif. L'exiguité du local est le seul obstacle qui nécessite des refus.

Outre cette institution, les Révérendes Sœurs dirigent un refuge pour les femmes âgées et infirmes, un orphelinat pour les filles. Elles ne peuvent avec leurs seules ressources développer ces établissements de charité, et nous espérons que leurs appels au public seront entendus comme toujours.

CLUB DE RAQUETTE LE VOYAGEUR.

Jeudi, 10 courant, ont eu lieu la première assemblée et les élections annuelles du *Voyageur* Ont été élus :

Président—M. F. E. Verge ;
Vice-président—M. E. Trudel ;
Secrétaire—M. Ed. Bélanger ;
Capitaine—M. J Collet ;
Comité de régie—M. L. J. A. Lévêque, Geo Fortin, Alp. Jean.

Les réunions hebdomadaires commenceront jeudi prochain, pour se continuer jusqu'au relever *du soleil et des brises* du printemps. Durant l'intervalle nous ne doutons pas que les hardis *Voyageurs* ne craindront pas, quand la neige sera venue, en assez grande quantité, de chausser la raquette, et de courir par les vents, voire même les bourrasques, les bois environnants en chantant gaiement le refrain du Club.

En avant à la raquette, etc., et revenir fatigués, mais joyeux partager une agape toute fraternelle.

Nous souhaitons succès, au Club, pour la saison qui commence.

EXECUTION DES ANARCHISTES.

Les anarchistes condamnés à mort ont été exécutés, vendredi, à Chicago. Les autorités avaient pris les plus grandes précautions pour prévenir tout désordre.

La trappe est tombée à 11 heures et 55 minutes.

Tous les anarchistes sont morts de strangulation ; aucun n'a eu le cou cassé. Voici les derniers mots des condamnés :

Spies.—" Il viendra un temps où notre silence sera plus fort que les voix que l'on étouffe aujourd'hui."

Engel—" Hourra pour l'anarchie."

Fischer.—" Hourra pour l'anarchie, c'est le plus heureux moment de ma vie."

Parsons.—Puis-je parler ? Voulez-vous me permettre de parler, shérif Watson ? Laissez donc la voix du peuple se faire entendre."

A midi et 17 minutes les cercueils furent portés près de l'échafaud.

Il était midi moins sept minutes et demie, lorsqu'on vit la figure d'August Spies, qui monta jusqu'au dernier échelon d'un pas fermé. Il jeta un regard sur les *reporters* et son sourire cynique s'épanouit sur sa figure. Il était suivi de près par Fischer, Engel et Parsons.

L'air abattu et la figure pâle d'Engel faisaient un contraste frappant avec le maintien hautain de Parsons qui posait en martyr. Fischer faisait quelques bravades et Spies demeurait calme.

Le shérif Watson a déclaré à un reporter qu'il avait retardé l'exécution jusqu'à midi afin de donner toutes les chances possibles aux condamnés. Il savait que le capitaine Black était à Springfield et il attendait pour voir s'il ne réussirait pas auprès du gouverneur.

Jamais peut-être pareil mépris de la mort n'a été montré que celui des suppliciés.

Ils ont refusé tout secours religieux. Fischer même a chanté la " Marseillaise" dans la prison.

Des trois autres condamnées, Ling, s'est suicidé et la sentence des deux autres Fielden et Schwab, a été commuée en emprisonnement pour la vie.

La loi a donc eu son cours. C'est un exemple qui devra rester en mémoire des ennemis de la société qui deviennent par trop nombreuse sur cette terre de la libre Amérique.

Nouvelles Politiques.

—On mentionne de nouveau le nom de M. Royal, député de Provencher, comme le prochain lieutenant-gouverneur des T. du Nord-Ouest, et celui du sénateur Schultz comme lieutenant-gouverneur de Manitoba. Les nominations ne se feraient qu'au printemps.

—Une députation des citoyens de Saint-Jean, N.B., s'est rendue à Ottawa où elle a eu une entrevue avec les membres du gouvernement pour obtenir que dans le contrat pour le transport des malles européennes il soit stipulé que le terminus de ce côté de l'océan soit un port de mer canadien. On a demandé aussi des subsides pour la construction d'un bassin de radoub à Saint-Jean.

—Un arrêté du conseil a été adopté établissant une station de quarantaine à la Pointe Edouard, sous la surveillance du port de Sarnia, qui est la seule station de la province d'Ontario où des bestiaux peuvent être importés des Etats-Unis.

—Les revenus du Canada pour le mois d'octobre d'après le rapport publié dans la *Gazette du Canada* de samedi sont comme suit :

Douane	$ 1,879,056
Excise	507,222
Postes	265,361
Travaux publics, y compris chemins de fer	645,816
Divers	328 047
Total	$ 3,625,502

Pour les quatre premiers mois de l'année fiscale les recettes ont été comme suit :

Douanes	$ 7,648,303
Excise	1 828,272
Postes	686,162
Travaux publics	1,052,635
Divers	487,079
Total	$11,702,951
Dépenses	$ 9.379,122
Surplus	2,323,829

Les revenus démontrent les augmentations suivantes sur les premiers quatre mois de l'année dernière : excise $182,396 ; postes : $65,642 ; divers : $227,747. Les diminutions sont : douanes $48,760 et travaux publics $184,158.

—L'élection qui vient de se faire dans Haldimand, Ont., pour les Communes a été remportée par le candidat conservateur M. Montagne, qui a eu une majorité de 17 voix sur son adversaire M. Colter, libéral.

—Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest a voté à l'unanimité en faveur de l'adoption du scrutin secret pour l'élection législative dans les Territoires.

—Les travaux de la commission des pêcheries ont dû commencer hier à Washington. Les séances se tiendront probablement dans une salle appelée " Chambre diplomatique." qui a été mise à la disposition de la commission par M. Bayard.

—Des sénateurs nommés à l'époque de la Confédération pour la province de Québec, il ne reste plus que M. Guévremont, Thomas Ryan, Joseph F. Armand, Chaffers et Ferrier.

—M. G. I. Barthe, avocat, vient d'être nommé magistrat stipendiaire pour la ville des Trois-Rivières.

Nouvelles Religieuses.

—Un savant jésuite du Maryland, le révérend Père R. L. Holand, vient de publier un ouvrage où il réfute les théories fallacieuses de Henry George sur le droit de propriété. Ce livre a reçu l'approbation de Son Eminence le Cardinal Gibbons, de l'archevêque Corrigan, de New-York, et du supérieur de l'Ordre des Jésuites.

—Un membre du clergé doit partir prochainement pour Rome et il apportera, de la part des membres du cabinet provincial, un magnifique missel avec crucifix, fermoir et coins en argent massif, qui sera présenté à Notre Saint Père le Pape Léon XIII, à l'occasion de son jubilé. Ce missel est exécuté à l'atelier de M. Lemieux, de Québec.

—Tous les catholiques de Kingston ont retiré leurs enfants des écoles publiques à la suite de la défense de Mgr Cleary.

—La famille royale d'Italie va présenter un calice en or au Pape à l'occasion de son jubilé On dit que ceci indique le désir d'une réconciliation entre le Vatican et le Quirinal.

—Cinq wagons chargés de présents pour le Saint-Père sont arrivés d'Autriche à Rome

Le programme des fêtes a été publié. Le 31 décembre Sa Sainteté recevra les membres du comité international qui lui présenteront une bourse d'un million de francs; le 1er janvier Elle célébrera la messe à Saint Pierre ; le 2 janvier il y aura réception publique à Saint-Laurent ; les 4 et 5, réception des députations de l'étranger ; le 6, ouverture de l'exposition des présents offerts à Sa Sainteté. Le 15 janvier il y aura canonisation de dix saints.

—Le Rév. Père Drouet, O.M.I., a été nommé supérieur des Oblats de Montréal.

Le Rév. Père Lefebvre, O.M.I., ancien supérieur, a été nommé consulteur provincial.

—Le Révérend Père Pierre Hamel, S.J., vient d'être nommé supérieur des Jésuites du Canada.

Le Révérend Père Hamel est un ancien élève du séminaire de Québec.

—Le Rév. Père Allard, O.M.I. est de retour à Saint-Boniface après un voyage apostolique à la mission de Fort Francis qui se trouve à la tête de la Rivière la Pluie à environ 150 milles du Portage du Rat. Ont.

SUR LA PAUVRETE.

Il faut bien prendre garde de se laisser persuader que tout homme qui est pauvre l'est par sa faute. Ceux qui parlent ainsi ont peu d'expérience et encore moins d'imagination ; souvent ils se sont formés cette opinion d'après l'observation superficielle de ce qui se passe autour d'eux dans un cercle peu étendu S'ils exerçaient les fonctions de commissaire de charité, ils penseraient et parleraient tout autrement. Les causes de la pauvreté sont très nombreuses, très variées, et la plupart d'entre nous ont connu et connaissent encore des personnes réduites à la plus extrême misère sans qu'elles aient à se faire le moindre reproche. Soupçonner un homme ou une femme privé de toute ressource d'avoir été conduit là par paresse ou par vice, c'est bientôt fait ; affirmer que tout individu qui veut travailler le peut, et que quiconque a du travail peut suffire à ses besoins et même économiser c'est bientôt dit.

Outre qu'on soit dans l'erreur, on s'expose à détruire en soi le vrai sentiment de la charité et à l'affaiblir chez les autres.

UN MEMBRE DE LA
SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL
DE SAINT-BONIFACE.

Choses et Autres.

—La revue que doivent publier les professeurs de l'Université Laval, portera pour titre : *Le Canada Français.* Cette revue, qui paraîtra en janvier, sera trimestrielle et comprendra 200 pages par livraison, dont 50 seront réservées à la publication de manuscrits inédits. Nos meilleurs littérateurs seront appelés à y collaborer. Parmi ces écrivains les plus actifs se trouveront M. l'abbé Louis Paquet, l'honorable M. Chauveau, M. le juge Routhier, etc.

—M. Louis Fréchette écrit de Paris que M. François Coppée et peut-être M. Jules Claretie vont visiter le Canada au printemps. L'ouvrage de M. Fréchette, "La Légende d'un peuple," doit être maintenant publié.

—On lit dans le *Courrier des Provinces Maritimes*, de Bathurst, N.B :

L'autre jour, on était à creuser une tombe dans le cimetière du village. Comme ce cimetière se trouve fort rempli, il arrive parfois qu'on y enterre les morts aussi près que possible les uns des autres. On a déjà fait l'acquisition d'un nouveau cimetière, mais il est naturel que les familles dont quelques-uns des membres ont été inhumés dans l'ancien cimetière, désirent voir leurs morts dormir ensemble dans le même tombeau. C'est ainsi que l'autre jour en creusant une fosse on a découvert un cercueil qui a dû être placé là il y a déjà un quart de siècle.

Un coup de pic maladroit a enlevé une partie de la planche qui couvrait la dépouille sacrée, et on peut imaginer la surprise du fossoyeur en trouvant que la morte, car c'était une femme, s'était tournée de côté dans son cercueil et avait une main placée au-dessus de la tête et l'autre cramponnée à ses cheveux. La position du corps laissait peu de doute qu'il y avait eu là un tombeau vivant qu'il aurait mieux valu ne jamais pénétrer.

—Pendant l'année 1888 nous aurons les éclipses suivants :

1 Le 28 janvier, éclipse totale de lune visible en Canada, comme suit commençant à 4 h. 45 m., du soir ; la lune disparaît entièrement sous le cône d'ombre à 5 h. 50 m., du soir ; milieu, à 6 h. 50 m., du soir ; la lune reparaît à 7 h. 48 m., du soir ; fin à 8 h. 42 m., du soir ; la lune se lève à 4 h. 36 m.

2. Le 11 février, éclipse partielle du soleil invisible, en Canada.

3. Le 9 juilet, éclipse partielle de soleil, invisible en Canada.

4. Le 22 et 23 juillet, éclipse totale de lune, visible en Canada comme suit : Commençant, le 22 à 10 h. 52 m., du soir ; la lune disparaît entièrement sous le cône d'ombre à 11 h. 54 m., du soir ; milieu 23. 0 h. 47 m, du matin ; la lune reparaît à 1 h. 45 m., du matin ; fin, à 2 h. 40 m., du matin.

5. Le 7 août, éclipse partielle de soleil, invisible en Canada.

—Sir George Stephen est parti pour l'Angleterre. L'objet de son voyage est de voir à la construction de trois grands paquebots, pour le service des postes sur l'Océan Pacifique, en rapport avec notre chemin de fer transcontinental.

—Le journal *Bradstreet* donne des statistiques intéressantes sur la récolte de blé dans le monde entier. Il dit que le besoin probable des pays importateurs de blé s'élèvera à environ 230 millions de boisseaux, dont l'Angleterre prendra 130 à 142 millions. Les contrées de l'Amérique du Sud en fourniront peut-être de 6 à 8 millions. La récolte du blé aux Etats-Unis est estimée à 480 millions de boisseaux, dont 83 millions seulement sont disponibles maintenant pour l'exportation.

Le même journal dit qu'au Canada il n'y aura pas de surplus, parce que la récolte du blé ayant été pauvre dans Ontario et Québec, ces deux provinces vont employer le surplus de la récolte du Manitoba.

—M. Tellier, avocat de Saint-Hyacinthe, a été nommé juge pour Saint-Hyacinthe, en remplacement de l'honorable juge Sicotte, et M J. A. Charland, avocat de Saint-Jean, a aussi été nommé juge de la Cour Supérieure, pour le district d'Iberville, à la place de l'honorable juge Chagnon, qui a donné sa démission

—La population anglaise de Montréal commence à se plaindre de ce que la langue française n'est pas suffisamment enseignée dans les écoles anglaises de Montréal. Le *Witness* contenait l'autre jour un article de rédaction sur ce sujet.

Nouvelles d'Europe.

—Le professeur Storks, un médecin qui fait une spécialité des maladies de la gorge, au cours d'une lecture qu'il a faite hier, a causé une vive sensation en déclarant que le prince héritier d'Allemagne souffre d'un cancer. On croit même que le prince ne s'est jamais fait d'illusion sur la nature de son mal et que s'il a consenti à se rendre en Italie c'est uniquement pour faire plaisir à la princesse Victoria et aux autres membres de sa famille qui croyaient que le changement de climat pourrait contribuer à sa guérison.

—Les trente jours d'arrêts de rigueur du général Boulanger ont fini dimanche à six heures Grâce aux instances de ses amis, aucune manifestation n'a eu lieu à Clermont Ferrand, d'où le général est parti à 8 heures du soir. Pour éviter toute apparence de désordres à Paris, le commandant du 13e corps d'armée s'arrêtera en route et il arrivera ici par une gare encore inconnue. La presse sympathique au général Boulanger conseille à ses amis de s'abstenir de toutes manifestations. Néanmoins, de grandes précautions sont prises par la police à la gare de Lyon.

—Dans le journal le *Paris* M. Chas. Laurent dit qu'on approche de plus en plus d'une crise présidentielle et que la France pourra pousser bientôt un long soupir de soulagement après s'être débarrassée de ceux qui, à l'Elysée, compromettaient sa bonne réputation.

Dans son journal *l'Autorité*, M. de Cassagnac s'exprime ainsi : C'est un immense brigandage sur toute la ligne. Le gendre du président Grévy ne s'est pas contenté, paraît-il de piller le trésor, de vendre des décorations, de s'associer à des aventuriers de toutes sortes, car on le soupçonne encore de crimes bien plus graves.

" Le public se demande à qui peut profiter le vol des pièces appartenant au dossier Caffarel-Limouzin, le vol de lettres en la possession de M. Portails, et il ne trouve qu'une seule personne, M. Wilson. Ce sera heureux pour le président de la république, qui persiste à soutenir ce déclassé, s'il quitte le pouvoir avant le déchaînement de la tempête."

PERSONNEL.

M. Raoul-Marie Lejéloux, qui vient d'arriver de France avec sa femme, a acheté une terre à Saint-Pierre, Man., où il doit se fixer.

M. Théodore Chabot, de Lévis Qué., est arrivé à Winnipeg, vendredi, avec l'intention d'y demeurer. Il est le frère de M Henri Chabot de la cité voisine.

Nous apprenons avec plaisir l'arrivée à Winnipeg de M. le Dr Dame, ci-devant de Louiseville, Qué. M. Dame exercera sa profession à Winnipeg.

M. E. P. Leacock, M.P.P., est retenu chez lui par la maladie.

—M. Ubalde Prieur, avocat de Montréal, est arrivé ce matin à Saint-Boniface chez son frère M. Eugène Prieur. M. Prieur est en route pour Edmonton, où il doit pratiquer sa profession en société avec M. Robert Strachan, avocat d'Edmonton. Nous souhaitons succès à notre compatriote là bas.

M. J. C. Blais, ingénieur du département des Travaux Publics, Ottawa, et M. Benson Williams, ingénieur de Québec, sont arrivés de l'ouest où ils ont travaillé sur la branche nord de la rivière Saskatchewan pour la rendre navigable.

MM. A. Boily, L. Chabot, O. Poirier, P. Lavallée et O. Boiteau, qui étaient au service de ces Messieurs sont revenus en même temps.

NAISSANCES.

A Winnipeg, le 17 courant, Madame Augustin Larocque, deux fils.

A Winnipeg, le 15 courant, Madame Alphonse Picard, un fils.

—En cette ville, le 16 courant, Madame Joseph Bélanger, une fille.

DECES.

—En cette ville, le 14 courant, à l'âge de 47 ans, Delle Isabelle Lavallée.

Chronique Locale.

—La journée d'hier a été observée comme jour d'actions de grâce par toute la Puissance.

—Dans la nuit de mardi il est tombé assez de neige pour que l'on puisse se servir de voitures d'hiver.

—M. Joseph Bégin, boucher de cette ville, ferme son étal pour entrer au service de M. le comte de Simencourt.

—Le club de raquette *Le Voyageur*, aura une assemblée générale, jeudi dans la soirée. Les membres sont priés d'être présents en costume.

—Le temps accordé par le conseil de ville pour obtenir la remise de dix pour cent pour les taxes de l'année courante, expirera le premier décembre prochain.

—Les élections municipales se font dans les premiers jours de décembre. La nomination a lieu le premier mardi et la votation le second mardi de décembre.

—Le premier essai du système de chauffage à vapeur de la cathédrale a été fait dimanche dernier et nous n'exagérons pas en disant qu'il donne satisfaction la plus complète à tous. C'est un ouvrage qui fait honneur aux entrepreneurs.

—Nous attirons l'attention des électeurs de la ville sur l'annonce du secrétaire-trésorier de la corporation. Toute personne ayant quelque plainte à porter au sujet de quelque erreur ou omission dans la liste des électeurs, doit présenter la la dite plainte au secrétaire-trésorier.

—Le cadavre de John Gauvreau fils de M. Jean-Baptiste Gauvreau, ci-devant de Saint-Boniface et aujourd'hui d'Ottawa, a été trouvé, il y a quelques jours, flottant sur la Rivière au Roseau. On soupçonne qu'un meurtre a été commis. Le chef de police Tupper de Winnipeg s'occupe actuellement de l'affaire.

—La première consignation de bestiaux du Nord-Ouest a été vendue à Glasgow, Ecosse. Malgré la dépresssion du marché, d'assez bons prix ont été obtenus. £14 par tête en moyenne. Ces bestiaux sont considérés de qualité excellente et l'impression générale est que cette branche de commerce sera prospère.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chênes.

31 Octobre. — Mercredi dernier, pendant que M. Augustin Nolin était occupé à battre le grain de M. Crawford, de Clearspring, un imprudent fumeur laissa échapper une allumette enflammée, et en dépit des efforts des assistants, le feu activé par un vent violent a détruit le moulin à battre de M. Nolin, et 300 minots de blé appartenant à M. Crawford.

Saint-Léon.

7 Novembre.—Récolte de 1887. Ce rapport est exact.

1o. M. Eugène Rondeau. au delà de 4 000 minots d'environ 100 acres. L'ouvrage a été fait par un seul homme, un garçon de 14 ans et une seule paire de chevaux.

2o. M. Jérémie Rondeau. 3,000 minots sur 75 acres. Un homme maladif avec une paire de bœufs.

3o. M. Philippe Moreau, 1,300 minots sur 32 acres.

4o. M. O. B. Lafrenière, plus de 3,000 minots sur un peu moins de 100 acres.

5o. M. le curé Bitsche, audelà de 1,500 minots sur 35 acres.

6. La famille Labossière sur 6 terres audelà de 15,000 minots.

Je ne nomme que quelques-uns de nos cultivateurs. La récolte de tous les autres est de la même abondance.

Il y a autour de St. Léon plusieurs terres à acheter à très bon marché et à des conditions très avantageuses.

L'église de St. Léon est à 9 milles de la station de Manitou. qui fait partie de la paroisse. Manitou a deux élévateurs et est une place florissante.

A St. Léon il y a un moulin à blé, à orge et à avoine; de plus une scierie et une fromagerie. Le bois y abonde, l'eau est excellente et se trouve partant à une profondeur de 9 à 20 pieds.

Echos du Nord-Ouest.

Prince-Albert, Saskatchewan.

26 oct.—La malle est déjà en retard de deux jours, chose qui n'est pas encore arrivée ici. La glace dans les deux branches de la Saskatchewan est prise de cette nuit; c'est vous dire que nous avons eu déjà des froids exceptionnels. En 1884 la glace prenait ici le 31 octobre, mais la branche du sud n'a jamais prise que je sache avant le 10 de novembre. Il n'y a cependant pas de neige encore.

—Il y a pénurie presque complète de farine dans l'établissement, les marchands n'en ayant pas fait venir depuis longtemps lorsque la récolte leur parut si abondante. Le malheur c'est qu'il n'y a qu'un seul moulin à farine à vapeur, et. pour une cause ou pour une autre, ce moulin n'a pu être mis en opération qu'il y a quelques jours, et encore fut-il arrêté presqu'aussitôt par un accident arrivé à la machine.

—Voici le prix du grain à Prince-Albert: blé, 75c; avoine, 50c; orge, 35c.

L. S.

MARCHE DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 22	à 0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 20	à 0 22
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 20
Patates, le minot	0 00	à 0 35
Navets, le minot	0 00	à 0 20
Carrottes, le minot	0 50	à 0 60
Panais, le minot	0 75	à 1 00
Betterave, le minot	0 50	à 0 75
Oignons, le minot	1 50	à 1 80
Choux, par 100	3 00	à 5 00
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb.	0 00	à 0 11
Dindes, par lb	0 00	à 0 15
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble.	4 00	à 4 50
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	6 00	à 6 50
Paille, la tonne	2 00	à 2 50
Bœuf, par lb, par quartier	0 03½	à 0 05
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 00	à 0 07
Cochons, vif, par lb	0 00	à 0 05
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 10
Veau, abattu, par lb	0 06	à 0 07
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 05
Blé, le minot	0 53	à 0 59
Avoine, le minot	0 23	à 0 25
Orge, le minot	0 33	à 0 34



Ville de St. Boniface.

AVIS

est donné par les présentes que la liste des électeurs ayant droit de voter aux élections municipales dans la ville de Saint-Boniface pour 1887, a été ce jour déposée à l'hôtel-de-ville, et que toute personne ayant quelque plainte à porter au sujet de quelque erreur ou omission dans la dite liste, doit présenter la dite plainte au soussigné dans les 30 jours de cette date.

Saint-Boniface, 10 novembre 1887.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Sec.-Trésorier.

2 ins. 10.11.87.

NOTICE.

THE REAL PROPERTY ACT OF 1885, AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claiming any estate or interest in the following land, viz:—

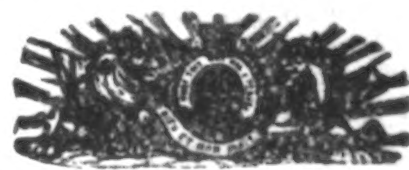
The south east quarter and the south half of the north east quarter of section thirty-five, in township four, range five east, the north east quarter of section twenty-five and the south half of the south east quarter of section thirty-six, in township eight, range three east, the south east quarter and the east half of the south west quarter of section four, in township nine, range two east, all the above lands being east of the principal meridian in Manitoba, the north east quarter of section nine and the south half of the south east quarter of section sixteen, in township eight, range four, west of the principal meridian in Manitoba, the north east quarter and the north half of the south east quarter of section twelve, in township eight, range one west of the principal meridian in Manitoba, and the outer two miles of Parish lot number thirty-three, in the Parish of St. Vital, in the Province of Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 30th day of November next, (A.D. 1887), file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to Thomas Nixon, of Winnipeg, in the Province of Manitoba, Gentleman, if found entitled thereto, and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land Titles Office, Winnipeg, October 25th A D. 1887.

L. W. COUTLÉE,
Registrar-General.

3ins.3.11.87.



Chemin de Fer Oxford et New-Glasgow

SECTIONS.

1—De Birch Hill Road à la jonction Pugwash	13 milles
2—De la jonction Pugwash à Pugwash	5 do
3—De la jonction Pugwash à la station Wallace	7 do
4—De la station Wallace à Mingo Road	17 do

Soumissions pour maconnerie de pente, pont et ponceau, cloture, etc.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant à l'endos: "SOUMISSION POUR LE CHEMIN DE FER OXFORD ET NEW GLASGOW," seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI MIDI, le 18 NOVEMBRE 1887, pour maçonnerie de pente, ponceau, cloture, etc.

Les plans et devis seront ouverts à l'inspection au bureau de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement à Ottawa et aussi au bureau du chemin de Fer Oxford et New-Glasgow, à Wallace, Cumberland Co., Nouvelle-Ecosse, le et après le 10 Novembre 1887, où les spécifications générales et les formules de soumission peuvent être obtenues sur demande.

Aucune soumission ne sera prise en consideration si elle n'est faite sur une formule imprimée et ne renferme toutes les conditions.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

A. P. BRADLEY,
Secrétaire.

Département des Chemins Fer et Canaux,
Ottawa, 20 Octobre 1887.

3ins.3 11.87

AUTOMNE 1887.

AGRICULTURE.

TRAVAILLONS SANS RELACHE A PERFECTIONNER NOTRE AGRICULTURE.

Il est de la plus grande justice comme de la plus grande utilité pour la prospérité de notre pays, de s'occuper sans relâche de l'agriculture que l'on a bien négligée si négligée que si on avait voulu la détruire, on n'aurait pas agi autrement qu'on ne l'a fait. Si de grands progrès ont été accomplis en agriculture dans certaines parties de notre pays, depuis vingt-cinq cinq à trente ans, ils sont surtout dus à nos sociétés d'agriculture, aux hommes de dévouement qui les ont dirigées et qui en cela reçoivent l'appui de nos gouvernants, aux hommes généreux qui ont doté notre pays de voies de communications, de chemins de fer qui ont étendu l'action agricole en facilitant la vente des produits dans nos villes et en pays étrangers où ils sont si grandement appréciés, notamment les produits de la laiterie; aux hommes de l'industrie qui ont apporté aux cultivateurs des forces nouvelles par la confection d'instruments aratoires. En dernier lieu sont venus s'ajouter les cercles agricoles qui, quoique en petit nombre cependant, ont à leur crédit une somme assez considérable de bien partout où les cultivateurs ont su les entourer de leur estime et de leur considération. C'est par ces dernières associations, par les conférences agricoles qu'elles donnent lieu, que nous réussirons à coordonner l'ensemble de toutes les forces, de toutes les ressources que nous possédons pour rendre notre agriculture prospère.

Mettons-nous donc résolument à l'œuvre pour donner aux cercles agricoles l'appui qu'ils ont droit d'attendre de la part des cultivateurs qui peuvent si largement en profiter pendant nos longs hivers, où les réunions sont si faciles à organiser. Il faut que de toutes parts, dans nos campagnes, le progrès agricole se réalise et nous ne pourrons réellement atteindre ce but que par l'instruction agricole que nous pouvons acquérir dans les réunions des cercles agricoles, en contact avec les cultivateurs instruits qui sauront nous faire part des connaissances qu'ils possèdent dans l'art de bien cultiver une terre et d'en retirer tous les avantages possibles. Il faut se défaire de cette vieille manie de croire qu'autrefois tout était mieux qu'à présent; autrefois, il y avait du bon et du mauvais, tout comme aujourd'hui; laissons le mauvais, prenons le bon et améliorons-le encore par les moyens que nous donnent l'expérience acquise et l'instruction. Cette instruction agricole, nous devons aussi la vouloir pour nos enfants que l'on destine à la vocation agricole, au métier de cultivateur. L'instruction! c'est le mot magique; c'est par elle que nous arriverons à rivaliser dans la production de nos produits agricoles avec ceux des pays étrangers. Si déjà nous sommes arrivés sous ce rapport dans la voie du succès, il ne faut pas s'en tenir là; il faut que partout, dans nos campagnes, l'émulation se fasse afin de gagner davantage du terrain, que tout le monde pousse activement à la roue. Nous avons pour nous aider dans cette noble tâche des hommes qui ont véritablement à cœur le progrès agricole, profitons des encouragements et des bons conseils qu'ils nous donnent.

Faisons progresser l'instruction agricole, et par ce moyen nous réussirons à faire disparaître la culture routinière qui est un obstacle au progrès agricole.

POUR ACTIVER LA PONTE DES POULES EN HIVER.

Deux moyens sont généralement recommandés par les praticiens habiles de la spécialité: procurer aux volailles de la chaleur et leur donner des graines stimulantes dans leur manger.

Pour procurer économiquement de la chaleur aux volailles dans une ferme, on installe leur poulailler dans un local en communication directe, soit avec les bergeries, afin d'y maintenir une température relativement élevée, sans frais, pendant la saison des froids C'est à cette méthode que sont dus les principaux profits de la basse cour, les œufs frais étant toujours plus chers en hiver que dans les autres saisons.

Pour bonifier les aliments des volailles, on y ajoute des graines qui ont du piquant, provenant d'une huile essentielle, telle que celle du soleil (tourne-sol), de menthe poivrée, etc. Le sarrasin et l'avoine sont aussi doués de propriétés excitantes qui les rendent convenables pour cet emploi.

—*G. des Campagnes.*

BIBLIOGRAPHIE.

Almanach agricole, commerciale et historique, de J. B. Rolland et fils, pour l'année bissextile 1888 (22e année). Prix, 5 cents.

Almanach des familles, de J. B. Rolland et fils, pour l'année bissextile 1888 (11e année). Prix, 5 cents.

Nous venons de recevoir les publications annuelles de MM. J. B. Rolland et fils, pour l'année bissextile 1888, qui sont:

1o. *L'Almanach agricole, commercial et historique*, petit recueil qui compte maintenant vingt-deux années d'existence, est sans contredit, par son utilité et l'exactitude de ses renseignements tout-à-fait digne de l'accueil que lui accorde le public, tant au pays qu'à l'étranger. On y trouve encore entre autres matières, le calendrier conforme à l'*Ordo*, avec une revue des principaux événements de l'année écoulée en regard de chaque mois; la liste complète des membres du gouvernement de la province, de la chambre des Communes, des législatures locales des provinces du Canada, la nomenclature des diocèces du Canada, avec le nom des évêques et le personnel des évêchés, le tableau de l'Eglise catholique, les cours de justice, le conseil des arts et manufactures, de l'agriculture, de l'instruction publique et la commission du hâvre, le tableau des banques au Canada, le tarif des postes, les fameux pronostics sur la température, quelques variétés, etc., etc.

L'Almanach des Familles, destiné à trouver sa place à côté de l'almanach agricole, au foyer de toutes les familles, servira encore à procurer par ses nombreuses historiettes, charades, bons mots, énigmes, etc., une lecture à la fois morale et récréative en même temps qu'utile, par le procédé de ses recettes simples et à la portée de tous, sur l'économie domestique et rurale, l'hygiène, médecine familière, etc. A toutes ces matières sont ajoutés le tableau des cours de justice et des régistrateurs de la province, ainsi que les lois de chasse et de pêche avec les derniers amendements. Ainsi composé, ce petit recueil justifie très-bien son titre et mérite comme par le passé, l'accueil le plus favorable.

Ces deux almanachs sont en vente chez tous les libraires et marchands, au prix de 5 centins chacun.

AVIS

MUNICIPALITÉ DE CARTIER.

Prenez avis qu'un règlement pour autoriser un emprunt de $10,500 00 au moyen d'émission de débentures pour le but de payer les dettes de la municipalité rurale de Cartier, encourues dans l'administration de ses affaires, et consolider les dettes de telle municipalité encourues avant le 1er jour de juin A.D. 1887, a été dûment passé par le conseil de la municipalité de Cartier et que la preuve de la due passation du dit règlement et du fait que l'on s'est conformé à toutes les formalités, qu'exige le statut fait et pourvu à cet effet, a été soumise au commissaire municipal, auquel on s'adressera pour obtenir un certificat concernant le dit règlement en vertu des dispositions de la section 319 de l'acte municipal de Manitoba 1886, le ou après le 15ème jour de novembre 1887.

Daté à Winnipeg le 18ème jour d'octobre 1887.

JOSEPH LEMAY,
Greffier de la Municipalité de Cartier.

4ins.20.10.87.

AVIS.

L'ACTE DE LA PROPRIÉTÉ RÉELLE DE 1885, ET SES AMENDEMENTS.

A tous ceux qui pourraient prétendre à quelque droit de propriété ou à quelque intérêt dans les terrains suivants, savoir:

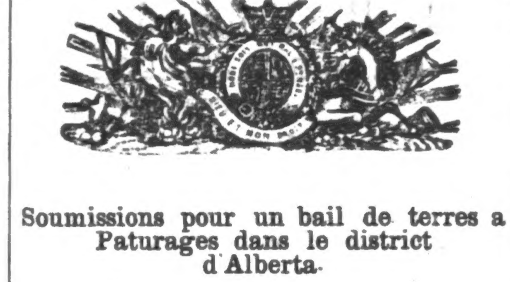
Le quart sud-ouest de la section seize et la moitié nord du quart nord-ouest de la section neuf dans le township huit (8), rang six (6), à l'ouest du méridien principal de la province de Manitoba.

Vous êtes par les présentes informé que si vous réclamez quelque droit ou intérêt dans le dit terrain vous devrez, le ou avant le 8ième jour de Novembre prochain A.D. 1887, produire une opposition défendant toute transaction concernant ce terrain; autrement, un certificat de titre de ce terrain sera émis en faveur de Robert Campbell de la cité de Londres, Angleterre, comptable, s'il est trouvé y avoir droit, et vous serez pour toujours empêchés et exclus de présenter toute réclamation concernant ce terrain.

Bureau des Titres de Terrains, Winnipeg, 10 Octobre, A.D 1887.

L. W. COUTLÉE,
Régistraire-Général.

3ins.13.10.87.



Soumissions pour un bail de terres a Paturages dans le district d'Alberta.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "SOUMISSIONS POUR TERRES A PATURAGES," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, LUNDI, le 20ème jour de NOVEMBRE PROCHAIN, pour un bail de 21 ans, pour fins de paturages, de la moitie ouest du township 19, rang 22, à l'ouest du 4ème méridien, dans le district d'Alberta. Une copie des règlements des paturages et les conditions auxquelles ces terres seront louées peuvent être obtenues à ce departement ou aux bureaux des Terres de la Puissance à Winnipeg et à Calgary.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 14 octobre 1887.

2ins.27.10 87.



Soumissions pour un bail de terres a Paturages dans le district d'Assiniboia.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et marquées "SOUMISSION POUR TERRES A PATURAGES," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi LUNDI le 14 NOVEMBRE PROCHAIN, pour un bail de 21 ans pour fins de paturage, des sections 7, 18, 19, 30 et 31, dans le township 13, rang 22, tous à l'ouest du 2ème méridien dans le district d'Assiniboia. Une copie des règlements des paturages et les conditions auxquelles ces terres seront louées, peuvent être obtenues à ce département ou aux bureaux des Terres de la Puissance à Winnipeg et à Regina.

A. M. BURGESS,
Député ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 13 Octobre 1887.

2ins.27.10.87.



Province de Manitoba.

En vertu des dispositions de "l'Acte du département du Trésor, 1887," des

OBLIGATIONS

DE LA PROVINCE

ont été émises ce jour à un montant total de $300,000 en valeur respective de $50, $100 et $500 payables le 1er jour d'octobre 1888, et portant intérêt au taux de six par cent par année payables semi-annuellement.

Les personnes qui désirent acheter aucune de ces obligations peuvent le faire au pair en s'adressant aux bureaux de la Banque Impériale à Winnipeg.

A. A. C. LARIVIÈRE,
Trésorier-Provincial.

Bureau du Trésorier-Provincial, 11 octobre 1887.

no.13.10.87.